

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNADET, Benoît CLAVEL, Christophe GEORGES, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Julie LATHUILLE, Jean-Claude LOYEZ, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents : Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI (excusée), (Stéphane PACCARD.

Nicole BERNARD-BERNADET est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) *Approbation des comptes-rendus des dernières séances,*
- 2) *Présentation de la classe verte par la directrice de l'école,*
- 3) *Extinction de l'éclairage public,*
- 4) *Création d'un poste d'adjoint administratif,*

- 5) *Travaux voirie*
- 6) *Informations et questions diverses*

	<i>Points abordés</i>	<i>Décisions prises</i>	<i>Points à revoir</i>
1	Approbation des comptes-rendus des dernières séances	Avis favorable	
3	Extinction de l'éclairage public secteur la Bottière L'Hermitte	Avis favorable de 23h00 à 05h00 du matin.	
4	Création d'un poste d'adjoint administratif	Avis favorable pour 20h00 par semaine	

RELEVÉ DES DÉCISIONS

	<u>Décisions prises</u>	<u>Qui ?</u>	<u>Fait quoi ?</u>	<u>Comment ?</u>	<u>Pour quand ?</u>
6 c)	Réfléchir pour projet de réaménagement place stockage Mantion	Le Conseil Municipal			Pour la séance du mois de novembre

2. Présentation de la classe verte par la directrice de l'école

Mesdames Tilloloy et Zuccone sont venues présenter le projet de classe verte pour le cycle 3.

Période : avril, mai ou juin

Durée : 7 jours.

Partenaires : coopérative scolaire, Sou des Ecoles, Conseil Départemental, les deux mairies, les familles et des actions ponctuelles.

Projet et objectifs : classe de mer à l'océan

- découvrir un milieu qui sort de l'ordinaire

- vivre ensemble et apprendre à se connaître sous d'autres perspectives

- découvrir des activités touristiques et faire le parallèle avec les activités locales.

Avec qui : partenariat avec l'école de Thuy pour optimiser le coût des déplacements.

L'académie a donné son aval pour les deux écoles (Le Bouchet-Mont-Charvin et Thuy) partent ensemble.

Voyage : à affiner mais il devrait se faire en car et de nuit pour ne pas prendre sur une journée.

Finances : coût 500 € par enfant soit 23000 € en totalité

Le Sou des écoles donne 7000 €

Coopérative scolaire 2000 €

Conseil Départemental 2800 €

Le Bouchet-Mont-Charvin 770 €

Serraval 2100 €

Famille 4300 € (105 € par famille)

Il manquera 4000 €. Des actions vont être mises en place par les familles.

Avenir : pérenniser ces projets tous les 3 ans.

Il est demandé à ce que la coopérative scolaire ne touche plus de subvention.

3. Extinction de l'éclairage public

La pose d'une horloge sur la boîte 5A permettra l'extinction de 23h00 à 05h00.

Il est nécessaire de mettre des panneaux pour informer la population.

Le retour sur investissement de cet investissement est de 2,7 années.

4. Création d'un poste d'adjoint administratif

Suite à la demande de mise en disponibilité d'un agent au service administratif, il est envisagé de titulariser la remplaçante actuelle pour 20h00 par semaine.

Du côté de la commune du Bouchet-Mont-Charvin, il sera proposé un contrat de 3 ans.

5. Travaux voirie

Les travaux d'enrobés ont été réalisés : aux Millières, à la Sauffaz, au Chef-Lieu, à l'Adévant.

Il reste les renvois d'eau à la Molloire.

6. Informations et questions diverses

a) Commission eau

La rencontre avec CICL pour la mise à jour du plan du réseau d'eau aura lieu le 04/11 à 14h00.

b) Commission PLU

1^{ère} rencontre de la commission pour le choix du bureau d'étude : 18/11 à 14h00.

c) ONF

Une rencontre sur les lieux a été organisée pour un projet de réfection de la place de stockage du bois au Mantion.

Proposition : une nouvelle piste doit être faite à Marlens. Il est proposé de rabaisser la place de stockage et la décaper et proposer les matériaux à Marlens.

Coût opération 82000 €

Subvention à hauteur de 60 %. Il resterait à la charge des communes du Bouchet-Mont-Charvin et de Serraval environ 3000 €.

Pour information : une piste forestière est considérée comme une piste non carrossable et donc la circulation est interdite. Il est nécessaire pour couvrir la commune de mettre des panneaux « circulation interdite sauf ayants-droits » pour couvrir la commune en cas d'accident.

d) Chalet déchetterie

celui acheté par la commune de la Balme de Thuy a été enlevé.

e) Candidature TAP

La personne qui avait postulé nous a indiqué avoir trouvé un autre emploi.

L'annonce a été relancée et deux personnes ont posé des candidatures.

Le Maire doit les recevoir.

f) Tribunal

L'affaire dans laquelle a été mise en cause pour le Villard a été mise en délibéré au 12/12/2016.

g) Circulation au Chef-Lieu

Il a été indiqué lors du dernier conseil que la réflexion sur la circulation au Chef-Lieu est incluse dans l'étude d'aménagement du Chef-Lieu. Pour l'instant que les panneaux de stationnement interdit ont été commandés.

i) Utilisation de la salle des fêtes

Pour l'instant, la salle est toujours utilisée dans les mêmes conditions.